

CHARTRE DE BONNE CONDUITE A LA CSSB - MONITEUR

La CSSB est une œuvre catholique éducative à travers l'apprentissage du secourisme et de la sécurité incendie. Son but est d'aider les jeunes, en collaboration avec les parents, à grandir dans toutes les dimensions de leur personne humaine (physique, affective, intellectuelle, philanthropique et spirituelle) pour qu'ils deviennent des adultes heureux qui trouvent leur place dans le monde et deviennent un jour des saints.

La vie au sein de la CSSB implique l'acceptation d'un certain nombre d'exigences et de règles de la part des compagnons et des moniteurs (avec le soutien et l'approbation de leurs parents s'ils sont mineurs).

Le moniteur a conscience qu'il doit être exemplaire. Il s'engage :

- à fournir tous les renseignements nécessaires à l'inscription annuelle et au camp dans les délais demandés pour ne pas entraver le travail administratif
- à suivre les consignes et les règles de sécurité données par l'encadrement, avec bonne humeur et dans un esprit de service
- à ne pas s'engager ou engager les autres dans des activités ou défis dangereux
- à contribuer à un climat fraternel, franc et convivial
- à respecter les horaires, le silence durant les temps calmes
- à être attentif aux enseignements, respecter les temps et les lieux de prière
- à avoir une hygiène parfaite ainsi qu'une tenue et une attitude **irréprochables**
- à avoir un **comportement parfaitement ajusté**, c'est-à-dire proscrire les gestes et propos déplacés qu'il devra le cas échéant porter **immédiatement** à la connaissance de sa hiérarchie ou d'un adulte de confiance afin d'en apprécier la gravité et d'agir sans délai : les comportements à caractère sexuel, vulgaires, insultants, dégradants ou choquants, les discriminations, le harcèlement, les abus de pouvoir
- à respecter l'intimité de chacun (chambres, douches, sanitaires...)
- à être bienveillant envers chacun, spécialement auprès des plus jeunes
- à respecter le matériel prêté avec le plus grand soin
- à maintenir l'ordre et la propreté des lieux de vie, des sanitaires et des douches
- à ne pas apporter, partager, consommer, inciter à la consommation de substances illicites ou nocives (drogues, tabac, alcool ou tout autre produit toxique)
- à ne garder aucun appareil électronique et/ou connecté sauf un téléphone pour des raisons exclusives de sécurité et en accord avec la hiérarchie
- à ne sortir du lieu de camp qu'avec l'accord exprès des encadrants

Le non-respect de l'un de ces engagements fera l'objet de sanctions pouvant aller jusqu'au renvoi du moniteur (sans remboursement, charge restante à la famille de venir le chercher)

Prénom et nom :

Signature du moniteur

Signature des parents s'il est mineur